

OFFICIALISATION DES MESSAGERIES DE DIAGNOSTIC

Page 1/5

Sans restriction d'utilisation

SOMMAIRE

1. OBJET	2
2. TERMINOLOGIE	2
3. GÉNÉRALITÉS	2
4. OFFICIALISATION DE LA MESSAGERIE	3
5. CAS PARTICULIERS DES MESSAGERIES SOUCHES :	4
6. HISTORIQUE ET DOCUMENTS CITÉS	5
6.1. HISTORIQUE	5
6.2. DOCUMENTS CITÉS	5
6.3. EQUIVALENT A :	5
6.4. CONFORME A :	5
6.5. MOTS CLEFS	5

1.OBJET

La présente norme a pour objet de décrire le processus d'officialisation des messageries de diagnostic présentes dans les bases de données diagnostic utilisées par les unités de production, les fournisseurs et l'après vente. Elle décrit par ailleurs le rôle et les responsabilités de chacun des acteurs intervenant dans ce processus.

2.TERMINOLOGIE

Définitions :

Requête : question que pose l'outil de diagnostic à un organe lui permettant un diagnostic du véhicule sur un point précis.

Messagerie de diagnostic : base de donnée contenant l'ensemble des messages (requêtes / réponses) reconnus par un organe et permettant d'établir un diagnostic complet de cet organe pour un ou plusieurs véhicules. Elle est contenue dans la base de données générale de l'organe pour tous les véhicules (exemples : climatisation, combiné, airbag...), exemple, « messagerie diagnostic climatisation Z8 ».

Messagerie souche : il s'agit d'une messagerie de diagnostic propre à un organe. Elle regroupe toutes les fonctionnalités possibles de cet organe pour tous les véhicules. Les messageries diagnostic par véhicules deviennent alors des adaptations de cette messagerie souche au véhicule concerné.

Outil de diagnostic véhicule : outil électronique permettant de dialoguer avec chacun des organes et capable grâce à des requêtes de déterminer un diagnostic complet de toute l'électronique embarquée.

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme A10 1100.

- Officialisation
- OCM (Officialisation de Création ou de Modifications)
- DEP (dossier d'Evolution Produit)
- Découpage PSA
- EDE (Echéancier Détaillé des Etudes)
- SCE (Système Commun d'Etudes)
- PPL (Domaine Produit Plan)
- STE (Spécifications Techniques Etudes)

3.GENERALITES

Lors d'une intervention en concession sur un véhicule, celui-ci est interrogé par un outil diagnostic par l'intermédiaire de sa BSI (Boîtier de Servitude Intelligent). La communication entre les deux systèmes se fait par messages (requêtes / réponses), permettant à l'outil d'établir un diagnostic complet du véhicule.

Les requêtes sont contenues dans des bases de données Access affectées chacune à un véhicule et un organe (exemples : climatisation, combiné, airbag...). Ces bases de données alimentent la base générale d'une fonction. L'ensemble des bases générales est transmis au serveur central qui lui même met à disposition toutes ces informations aux unités de production, aux fournisseurs et à l'après vente (voir page suivante : schéma de fonctionnement général : figure 1).

Le but de cette norme est de décrire le processus d'officialisation des bases de données de diagnostics par véhicule et par organe.